Plateformes de répit

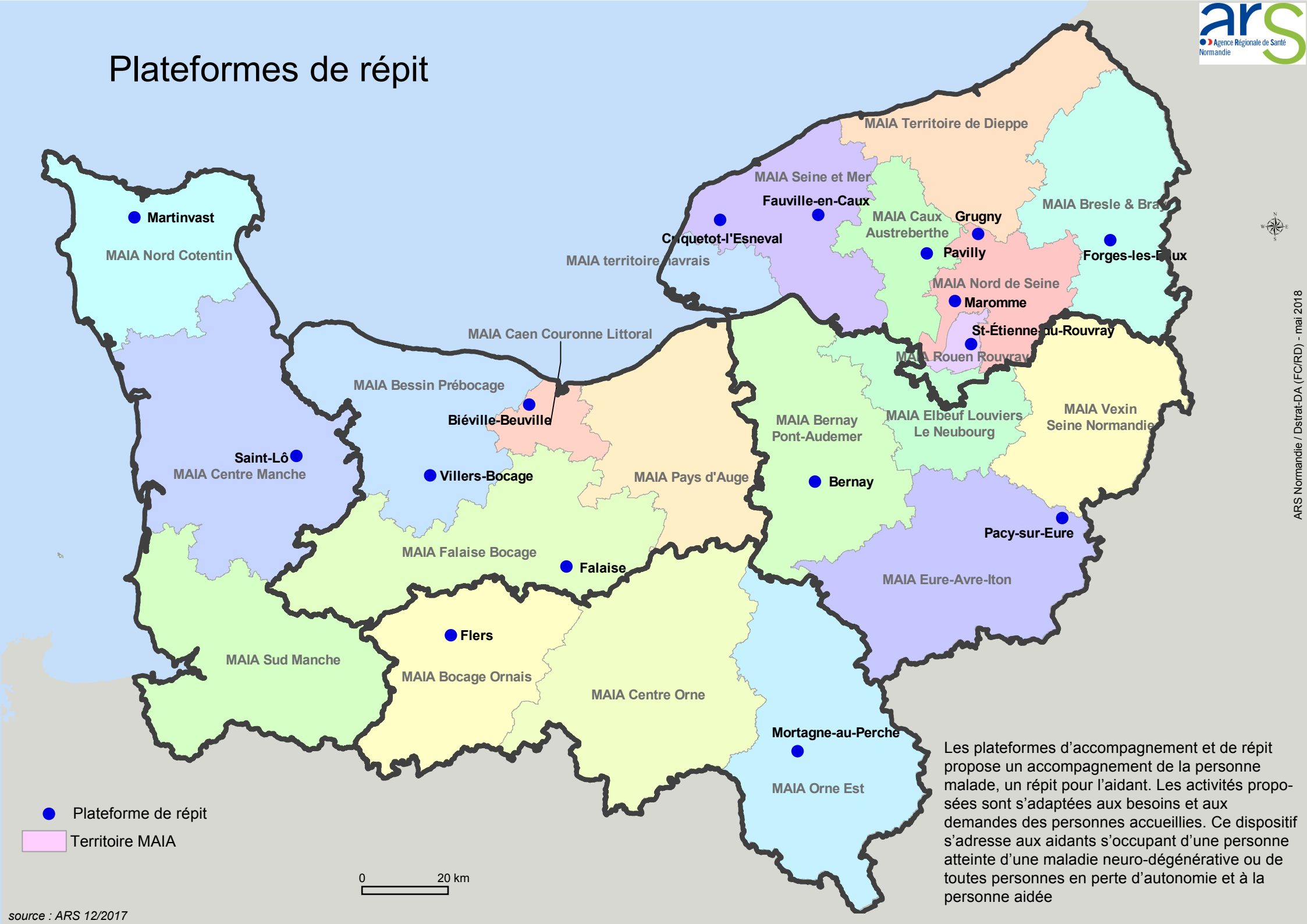

Les plateformes d'accompagnement et de répit propose un accompagnement de la personne malade, un répit pour l'aidant. Les activités proposées sont s'adaptées aux besoins et aux demandes des personnes accueillies. Ce dispositif s'adresse aux aidants s'occupant d'une personne atteinte d'une maladie neuro-dégénérative ou de toutes personnes en perte d'autonomie et à la personne aidée

source : ARS 12/2017

ARS Normandie / Dstrat-DA (FC/RD) - mai 2018